

de bétail.

ousignés exposeront en vente en mise novembre, dès 1 heure après le au Bugnon à Avry-dev.-Pont partie du Syndicat et en première classe, et 2 veaux, ainsi qu'une certaine quan-

Frères FRAGNIÈRE.

assures exige toute des prix renchériss. ssent de la meilleure pour la qualité que bon marché. e catalogue gratuit!

d. Hirt & fils Lenzbourg.

de bois.

y-dev.-Pont et de Villars, par voie de soumission, respect et 60 m³ de beau bois de conifères du Gibloux. une de Villars-d'Avry, les am mentionner dans leur soumission conviendrait. sera fait par le forestier-chef, qui on pourra s'adresser pour courant, à 1 heure. Aucune réu au sujet du cubage après le dépôt être effectué, auprès de MM. les voir 18 courant, à 6 heures. Les Conseils communaux.

DENTISTE
H. DOUSSE, D.D.S.
de retour.

A VENDRE
une jolie petite vache bre ne de montagne, ayant fait deux veaux.
S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P 1919 B.

Monsieur demande à louer
2 chambres meublées
contiguës.
Faire offres sous P 1931 B, Publicitas, S. A., Bulle.

COUTURIÈRE
Mlle MAYOR avise son atelier cli nèle qu'elle a transféré son atelier Maison Brandt serrurier. — Arrangements en tous genres.
Se recommande.

Chambre meublée
chauffable est à louer.
S'adresser au bureau du journal.

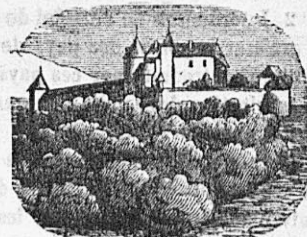
AMEUBLEMENTS
BEAU MOBILIER, premier que neuf, de pensions anglaises, à bas prix. Mobilier neuf. Réparations.
BERTHERIN Pierre, Grand' rue, BULLE.

A louer
un logement de 3 pièces, bien au soleil, avec dépendance et jardin, chez Dupasquier Séraphin, La Tour.

Cartes de visite
Imprimerie Glasson Frères



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois » 2 50
Etranger . . 1 an » 9.—
 . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE
Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, arr. 9²⁰ 12¹⁵ 4²⁷ 9³⁵. BULLE, dép. 7¹³ 9⁵⁰ 2³⁵ 6⁴⁴.

ANNONCES
District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 12 c. Canton et Suisse, 15 cent. Etranger, 20 cts. la ligne on son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S.A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage).

Au Grand Conseil.

Notre assemblée législative tient sa dernière session de la législature actuelle. Elle n'a pas seulement à fixer le budget de l'année prochaine, mais elle doit encore voter diverses lois dont la deuxième et la troisième lectures ont été laissées à ses soins. Le Grand Conseil a voté, en derniers débats, la loi réorganisant le fonds d'amortissement de la Dette publique. Jaque'ici, ce fonds était confié à la Banque de l'Etat. Elle est dorénavant déchargée de ce service qui est confié à la Trésorerie d'Etat. Au fond, il n'y a rien de changé, car les amortissements qui seront pratiqués seront naturellement prélevés sur les intérêts de ce fonds d'abord, sur les bénéfices réalisés par la Banque de l'Etat ensuite. Question de comptabilité, qui mettra des capitaux à la disposition directe de l'Etat.

Les projets de budget de l'Institut St-Nicolas, à Drogens, de l'Université, du Collège et de l'Ecole normale d'Hauterive sont votés sans grandes observations. La loi cantonale sur la poursuite et la faillite est modifiée en ce sens que, à l'avenir, le Tribunal cantonal fonctionnera comme autorité de surveillance des Offices de poursuite et de faillite.

La séance du 17 novembre est en grande partie occupée par les débats relatifs à la modification de la loi sur la pêche, modification instituant les permis de pêche du dimanche.

La Commission unanime était favorable à ce projet; elle rappelait que la pêche du dimanche était autorisée dans tous les cantons catholiques, sauf Uri, et elle proposait au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet. L'art. 7 litt. c, serait ainsi conçu: Le permis du dimanche donne le droit de pêcher à la ligne les dimanches et jours de fêtes reconnus par l'Etat; il coûte 10 fr. Le même pêcheur ne peut obtenir deux permis simultanément. Une partie des membres de la Commission auraient voulu réduire le prix de ce permis à 5 francs, pour faciliter les petites bourses. La pêche est un droit régalien; à ce titre, il est donc exercé moyennant finance, moyennant le paiement d'un droit que l'Etat perçoit. La quotité de ce droit est

donc réglée selon l'avantage que les pêcheurs en retirent. Il n'est donc pas admissible que les permis du dimanche soient délivrés gratuitement, comme le proposait M. Chassot. Cette proposition, au reste, aurait suffi pour faire échouer le projet.

Mais même au prix de 10 francs, le permis du dimanche est accessible à tous les employés, ouvriers, fonctionnaires qui veulent s'offrir un passe-temps agréable, un délassement, pour le seul jour dont ils disposent. Pour eux, le prix de 10 francs n'est pas hors de proportion avec les avantages qu'ils retireront de l'exercice de la pêche les dimanches et jours de fêtes. En effet, sans compter le produit de la pêche, produit qui est parfois bien minime mais qui peut être aussi assez important, l'économie réalisée pendant que l'on s'adonne à la pêche, au lieu de jouer et de boire, est loin d'être négligeable. A ce seul point de vue, l'autorisation de pêcher le dimanche est une excellente chose et nombreux seront ceux qui en profiteront.

Tout en constituant une source de revenus, modestes, il est vrai, pour l'Etat, cette mesure procurera à de nombreuses personnes l'occasion de réaliser quelques économies.

Quant à la crainte exprimée relativement aux récoltes, elle n'est guère justifiée; ce n'est pas dans les prés et dans les champs que l'on pêche et les bords de nos cours d'eau ne sont généralement pas mis en état de culture.

Une exception faite relativement à ceux qui possèdent déjà un autre permis est parfaitement justifiée. Ceux qui peuvent pêcher pendant la semaine ne seront pas admis à le faire le dimanche et ils n'obtiendront pas le nouveau permis. Celui-ci est précisément créé pour ceux que leurs occupations empêchent de s'adonner à ce sport pendant la semaine. Les autres ne sauraient donc profiter de cet avantage.

Lors de la discussion du budget de l'Etat, M. Remy a proposé d'allouer aux cantonniers une augmentation de 50 centimes par jour. Leur salaire est actuellement de 2 fr. 50 par jour. Porté à 3 francs, ce salaire n'aurait certainement rien d'exagéré. Le Commissaire du gouvernement a fait observer que les cantonniers peuvent s'adonner à une exploitation agricole. C'est vrai pour ceux qui ont une fa-

mille en âge de les aider et de faire le travail de la maison. Mais c'est loin d'être le cas du plus grand nombre. Quand on sait que les cantonniers ont un travail fort pénible, très astreignant, qu'ils sont obligés d'être à leur ouvrage toute la journée sous peine de s'exposer à des amendes, on s'étonne à bon droit que leur dévouement ne soit pas mieux rétribué. La proposition de M. Remy méritait donc d'être prise immédiatement en considération. Mais le gouvernement s'est borné à promettre d'examiner dans quelle mesure ces salaires peuvent être augmentés. Autant dire que cette question est d'ores et déjà liquidée par l'octroi proposé d'une augmentation de 20 centimes par jour.

NOUVELLES SUISSES

Une excellente mesure. — Le Conseil fédéral a rendu, en date du 10 novembre, un arrêté complétant les dispositions précédemment édictées sur la répression des contraventions aux interdictions d'exportation.

Aux termes de cet arrêté, les organes de l'administration des douanes ont le droit d'arrêter les contrevenants qui n'ont pas de domicile fixe en Suisse et qui ne peuvent fournir de garantie suffisante pour le paiement de l'amende encourue.

L'arrestation provisoire peut être ordonnée contre les prévenus si elle paraît indispensable pour la constatation du délit.

Cette mesure vient à son heure. Elle permettra de mettre le grappin sur pas mal d'individus exotiques et interlopes, qui se créaient en Suisse de belles sources de revenus en pratiquant la contrebande à l'exportation.

Pas de hausse du blé. — On communique de source autorisée que les nouvelles données par le Bund sur la hausse imminente du prix des blés sont prématurées et qu'aucune décision n'a encore été prise. Les informations publiées doivent être considérées comme de simples suppositions.

La Belgique proteste à Berne. — Le Conseil fédéral a reçu du ministre de Belgique à Berne la note de protestation contre la déportation de citoyens belges en Allemagne.

Suisses de Roumanie. — Lors de la déclaration de guerre, un certain

nombre de nos compatriotes avaient été internés ou arrêtés en Roumanie. Le département politique s'est occupé d'une vingtaine de cas de ce genre. Selon une communication de la légation de Bucarest, tous les Suisses internés ou arrêtés auraient été relâchés, à l'exception d'un seul, au sujet duquel l'enquête suit son cours. Le Département politique s'était mis en rapports avec les familles de tous nos concitoyens arrêtés ou retenus en Roumanie.

Les indésirables. — Le canton de Glaris a porté de deux cents à huit cents francs le montant de la caution à verser par les réfractaires et les déserteurs.

La mort de Sienkiewicz. — Le corps d'Henri Sienkiewicz embaumé par les soins du Dr Laskowski, professeur à l'Université de Genève, sera provisoirement inhumé à Vevey, en attendant que la dépouille mortelle soit transportée en Pologne.

On attend l'arrivée de la fille de Sienkiewicz, qui est allée récemment accompagner jusqu'à Cracovie sa grand'mère octogénaire et qui, avisée par télégramme, revient à Vevey.

Un cardinal suisse d'origine. — Mgr Lafontaine, patriarche de Venise, est genevois d'origine. Son grand-père, agriculteur à Sorai, puis à Meyrin, alla s'établir à Rome, et c'est dans cette ville que naquit celui qui vient d'être élevé au cardinalat.

Mgr Lafontaine est connu dans toute l'Italie pour sa puissance oratoire.

L'impôt de guerre. — La perception de l'impôt de guerre dans le canton de Genève prendra fin prochainement. Jusqu'à ce jour, il a été encaissé environ 4 millions et on présume que le total général donnera 12 à 13 millions.

La réponse du Conseil fédéral à la note de l'Entente. — On communique de source autorisée les renseignements suivants au sujet de la note de l'Entente. Dans cette note, les gouvernements alliés s'estiment fondés à soumettre les demandes suivantes:

1. Suppression des permis d'exportation pour matériel de guerre contenant dans une portion déterminée des matières premières importées sous la garantie de la S. S. S. et pour les tissus de coton.

2. Interdiction de l'emploi de l'huile à graisser importée des pays de l'Entente ou introduite par ces pays pour la fabrication des armes, des munitions et des explosifs.

3. Interdiction d'employer du cuivre et des installations électriques dont le cuivre aurait été fourni par les pays de l'Entente après le 18 novembre 1915, pour la fourniture de matériel de guerre et pour le transport de l'énergie électrique dans les Empires centraux.

4. Suspension dans le plus bref délai de l'exportation de toutes les machines, de tous les produits hydro-électriques et de tous les tissus de coton, de façon à permettre de procéder aux enquêtes nécessaires.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral se place, en principe, à ce point de vue qu'il n'y a pas rupture de l'égalité de traitement entre les groupes de belligérants au préjudice des pays de l'Entente.

Il passe en revue les demandes de l'Entente et expose les raisons qui ne permettent pas d'y donner suite. Il fait remarquer que les tissus de coton n'ont plus rien à voir actuellement avec le matériel de guerre. Il déclare que restreindre l'emploi de l'huile à graisser serait en contradiction avec les principes de la S. S. S. Une telle mesure serait l'origine de difficultés de contrôle inextricables.

Le Conseil fédéral s'élève en particulier avec énergie contre toute restriction concernant la production et l'emploi de l'énergie électrique.

Le Conseil fédéral a pris connaissance avec satisfaction de l'assurance donnée dans la note que les gouvernements alliés se rendent parfaitement compte de la position difficile dans laquelle se trouve la Suisse et qu'ils en tiendront compte le plus largement possible dans l'examen des demandes présentées.

Le Conseil fédéral ne se refusera pas à prêter son concours actif dans l'étude de ces importantes questions.

La presse française consacre à la réponse de la Suisse les observations suivantes :

L'Echo de Paris, commentant la

note de la Suisse, mais les négociations entre les Alliés et la Suisse, écrit : En dehors des sympathies traditionnelles existant entre ce pays et nous, nous devons nous rappeler que le problème a besoin d'être posé sur le terrain pratique ou bien, si c'est absolument insoluble, sur tous les terrains, être envisagé avec le plus grand sérieux. Nous nous souvenons en tout cas qu'il y a en Suisse des hommes distingués et des populations entières qui sont avec nous ; nous avons une dette envers ces amis, quels que soient les sentiments ou les doutes que puissent nous inspirer en Suisse d'autres interlocuteurs.

Le Journal déclare que la réponse de la Suisse fait apparaître une fois de plus l'opposition fondamentale entre les points de vue des belligérants et neutres, la thèse de la Suisse s'opposant à celle de l'Entente ou le droit de bloquer l'ennemi.

Le Figaro conteste la bonne volonté du Conseil fédéral de poursuivre l'échange de vues sur les difficiles problèmes dans le meilleur esprit d'entente.

Les camions homicides. — Près de la station de Zollikofen, un ouvrier nommé Nicolas Bill, a été écrasé par un camion automobile. Il a succombé.

La chute barométrique. — Samedi, le baromètre a atteint, à l'institut central météorologique de Zurich, le point le plus bas qu'il ait jamais atteint depuis qu'existe le service météorologique suisse.

Berne. — Mort du Dr Sahli. — On annonce la mort, survenue à l'âge de 56 ans, après une longue et pénible maladie, du docteur Walter Sahli, secrétaire central de la Croix-Rouge suisse, médecin de grand mérite, qui a travaillé notamment au développement des soins aux malades dans le domaine public.

Les armes à feu. — Vendredi, un armurier de Cornol (Jura bernois), était occupé à nettoyer un revolver qu'il ne croyait pas chargé, lorsqu'un coup partit inopinément. La balle frappa en pleine poitrine l'entrepreneur italien Genolini, qui expira sur le coup.

— Parle-t-il de moi, des fois, quand il laboure ? demanda Jean.

— Je ne vais guère aux champs, répondit Rousille. Mais un soir, je l'ai entendu qui disait à mon frère le malade : « N'attaque pas le Boquin, Lumineau ! Je lui ai refusé ma fille et j'ai bien fait ; mais il travaillait bravement, il avait de l'amour pour la terre de chez nous. »

Derrière le barreau, la figure de l'ancien valet rougit de fierté.

— C'est vrai que j'aimais toute chose ici, à cause de vous, Rousille. Et alors, André ne veut pas se marier ?

— Je ne dis pas ça. Il a encore l'esprit tout en chagrin. Mais le temps va venir et va le guérir. Nous l'aurons pour nous, cet André. Il m'a parlé avec bien de l'amitié le jour de la lettre. Il m'a promis de m'aider, d'une manière qu'il n'a pas expliquée.

— Est-ce pour bientôt ?

— M'est avis que oui, dit Rousille, car il avait l'air bien décidé, et bien sûr de ce qu'il ferait.

Elle baissa la voix, subitement.

— Avez-vous entendu ? demanda-t-elle.

— Non, rien.

A L'ÉTRANGER

La guerre en Europe.

Prise de Monastir. — Paris 19. — L'armée d'Orient est entrée à Monastir dans la matinée.

L'offensive de la Somme. L'exploit de Beauchamp.

La bataille de la Somme se résume momentanément en une suite de bombardements ennemis assez violents aux abords d'Eaucourt, dans le secteur en glais, et dans la région de Saillisel, sur le front français.

L'infanterie allemande, depuis son effort infructueux, extrêmement meurtrier, du 15 novembre, n'a plus renouvelé ses tentatives de contre-offensive. Jeudi après midi, elle s'est bornée à diriger des contre-attaques locales, mais très vigoureuses, à l'est de la batte de Warleucourt, où elle enleva aux Alliés quelques éléments de tranchées qu'ils ont conquis récemment dans cette région. C'est un simple incident de bataille qui tire d'autant moins à conséquence que, partout ailleurs, particulièrement au nord de l'Ancre, les gains des troupes britanniques ont été conservés, même un peu élargis vers l'est.

Du côté français, l'artillerie continue, sans arrêt ni défaillance, son œuvre de destruction et de préparation indispensable qui consiste à la fois à démolir les tranchées et à contre-battre les batteries ennemies, car avant de lancer de nouvelles attaques il faut absolument paralyser les canons de l'ennemi dans la limite possible afin d'éviter les tirs de barrage meurtriers. Par là s'expliquent les interruptions presque régulières qui suivent pendant un temps variable, chacun des bonds en avant.

Il convient de signaler l'activité considérable de l'aviation, tant anglaise que française. Les Alliés ont bombardé copieusement les organisations militaires à l'arrière des lignes ennemies. Les pilotes français n'ont pas livré moins de 54 combats dans la région d'Amiens. Une escadrille a fait une heureuse incursion jusque dans le Luxembourg. Enfin, le capitaine Beau-

champ, spécialiste de bombardement à longue distance, puisque récemment il est allé survoler les usines Krupp à Essen, a accompli une prouesse plus remarquable. Partant de France le matin, il a volé en plein jour jusqu'à Munich et porté l'effroi dans les capitales de la Bavière lançant avec succès plusieurs bombes sur la gare.

Ainsi seront vengées les victimes innocentes du dernier bombardement de la ville ouverte d'Amiens par les Allemands. Pais obliquant en angle droit vers le sud, il a survolé le Tyrol et franchi les Alpes pour venir atterrir dans le village de Santa-Dona sur le petit fleuve di Piave, ayant accompli en une traite le parcours de 700 km.

Ce raid audacieux prouve quelle maîtrise l'aviation française possède désormais tant au point de vue de la qualité des appareils que de la valeur des pilotes. Peut-être la crainte du châtimeur rappellera-t-elle aux Allemands à l'avenir l'observation des règles de l'humanité.

La Hollande proteste. — Le gouvernement hollandais a chargé son représentant à Berlin de marquer au gouvernement impérial l'impression pénible produite en Hollande par les déportations de sujets belges en Allemagne.

On acclame Venizelos à Athènes.

Une manifestation favorable à l'Entente a défilé dans les rues, acclamant M. Venizelos. L'amiral Dartige de Fournet a visité le président des municipalités qui a salué la France glorieuse et noble protectrice de la Grèce. L'amiral a porté un toast à la prospérité de l'Hellade. Une foule considérable a applaudi l'amiral.

La Pologne et les Alliés.

Les journaux se félicitent de la protestation au sujet de la Pologne de toutes les puissances alliées de la Russie, s'adressant aux neutres et les rendant témoins et juges de l'atteinte portée aux règles du droit international et les fixant une fois de plus sur la valeur assignée aux traités par les adversaires de l'Entente.

Excelsior écrit : Guillaume, qui croyait avoir confisqué à son profit la

cu au moins trois pas bien marqués, là, de l'autre côté de la maison, et un bruit de pierre qui roule. C'était le valet, je vous dis, ou bien votre frère... Je suis sûr qu'un homme est sorti de la Fromentière.

Elle pâlit un peu, se redressa.

— Mais non ! fit-elle. André ne chassait pas comme vous ! André ne sort pas pour aller à Challans comme François !... Est-ce que par hasard, Mathurin, pendant que le père dort... se serait levé pour nous guetter ? Oh ! prenez garde à vous, Jean Nesmy ! Ecoutez.

Elle saisit le chandelier, sur l'appui de la fenêtre, et, le tenant à bout de bras, elle se pencha vers le fond de la chambre. La lueur de la flamme grandit sur le bois des meubles.

— C'est vrai qu'on remue dans la boulangerie, dit Jean Nesmy.

La porte était poussée doucement, et le verrou frémissait dans son armature de fer. Rousille devint toute blanche de visage. Mais elle avait dans les veines un sang de braves, et, portant la lumière aussi éloignée de son corps que possible, elle traversa sans bruit la chambre, enleva le verrou avec précaution, et ouvrit brusquement la porte.

(A suivre.)

FEUILLETON DE « LA GRUYERE »

La Terre qui meurt

PAR RENÉ BAZIN

— Peut-être il a ses idées devers une fille de chez vous ?

— Je le voudrais bien, Jean, pour lui et pour nous, parce que c'est son mariage qui commandera le nôtre. Tout notre espoir, voyez vous, est dans mon frère André. J'y ai pensé bien des fois, et autant vous dire tous les jours, depuis celui où vous êtes parti : si André ne se marie pas, mon pauvre Jean, je serai toute blanche de cheveux quand on nous publiera aux églises de chez vous et de chez nous. Le père ne me laissera pas partir, s'il n'y a pas une ménagère de la famille pour me remplacer. Et quant à venir habiter ici, avec Mathurin... Il nous déteste trop tous deux. On se battra à la Fromentière. Le père ne voudrait jamais nous mettre en ferme avec Mathurin.

question polon...

Le Journal r...
ance neutre n'...
cation des ag...
l'Allemagne et...
clare que les E...
tous les Etats s...
gouvernements...
qu'ils attendr...
pour se pronon...
Saint-Siège ad...
de conduite.

L'archid...
appelé...

La Gazette d...
reux François J...
2 décembre, ve...
son avènement...
vertu duquel l...
appelé à exercer...

Un raz de...
et à...

Un formidable...
d'importants d...
Le littoral de...
beaucoup souff...
min de fer qui...
rachés par en l...
chandise a été...
Il y a une victi...
— Une victi...

VEN...
DE B...

Le samedi...
bre courant...
du jour, en...
ville,

à ROSS...

La Municipalité...
exposera en m...
aux condition...
lues, 231 plan...
service en plus...
bant 1000 m².

Pour voir le...
ser à la Comm...
rêts.

Rossinières...
Par ordre :
Greffe

Agricu...

ch...
ou dé...
vous à la

Boucherie che...
Louve, 7, LAUS...
qui vous les paye...
Sur demande, ab...
En cas d'acci...
train suivant. —
1538 ; nuit et dim...

On des...
un homme I...
tagots.

S'adresser à...
usine Despond, I...

A ve...
10 3 montan...
estivage pour é...
20 un beau...
50 poses tou...
rain de premiè...
bâti, situé près...
quier, près Bule...
S'adresser à R...
Cercle cathol...
tous les mar...
Georges, à R...

2 torts...
à vendre chez...
Jos. R...



BLOUSES

en Pongé blanche lavable
garnie 2 poches et avec parements.

Fr. 17⁵⁰

Blouses

en Pongé blanche noir et marine soie lavable

Fr. 10⁹⁰

même Blouses avec col fantaisie
Fr. 12⁷⁵

BLOUSES

en Messaline, rayée, bleu, marine brun et vert
garnie boutons métal

Fr. 14⁷⁵

Blouses

en velours marine, noir et nattier
garnie cravate soie très jolie façon

Fr. 15⁹⁰



MANTEAUX noir p. Dames en drap foulé 29.75
MANTEAUX noir p. Dam. en drap foulé garnis soie 35.—
MANTEAUX en excel. drap cuir, garn. soie et velours 59.—

MANTEAUX drap foulé, dos vague se fait en gris et bleu 39.—
MANTEAUX en drap foulé, av. ceinture, marine et noir 35.—
MANTEAUX en drap anglais, dos vague, ceint. dev. 49.—



Blouses

en mousseline laine noir et blanche
col rabattu avec nœud

Fr. 10³⁰

Blouses

en Flanelle rayée 3/4 laine,
col se portant rabattu ou montant avec passe

Fr. 17⁹⁰

Blouses

en lainage noir avec filet en soie très jolie

Fr. 14⁹⁰

Blouses

en Flanelle rayée garnie 2 poches et à jour, col revers boutons nacre

Fr. 15⁵⁰



20 à 50%

MODES de Rabais sur tous les Chapeaux garnis

UN SOLDE DE FANTAISIE
Série I. 50 ct.
anciens prix —.90 à 1.50

UN SOLDE DE FANTAISIE
Série II. 95 ct.
anciens prix 1.50 à 2.50

UN SOLDE DE FANTAISIE
Série III. Fr. 1.45
anciens prix 1.90 à 2.90

UN SOLDE DE FANTAISIE
Série IV. Fr. 1.90
anciens prix 2.50 à 3.75

GRANDS MAGASINS

AU LOUVRE, BULLE

Verrerie de Somsalos.
A VENDRE à bas prix

bâtiments avec terrain
pouvant constituer un petit domaine. — S'adresser à la Verrerie de St-Prex.

AMEUBLEMENTS

BEAU MOBILIER, presque neuf, de pensions anglaises, à bas prix. Mobilier neuf. Réparations.
BERTHERIN Pierre,
Grand'rue, BULLE.

M^{me} F. Ormin
SAGE-FEMME

reçoit des pensionnaires à toute époque.
Consultations tous les jours.
Téléphone 4588.
Confort. — Prix modérés.
Près de la Gare.
Rue de Berne, No 9, GENÈVE.

Mises de bétail.

Pour cause de partage, les soussignés exposeront en vente en mises publiques, le mercredi 22 novembre, dès 1 heure après-midi, devant leur domicile au Bugnon à Avry-dev. Pont 7 vaches, dont 6 font partie du Syndicat et en première classe, 2 taureaux, 2 génisses, 1 taureau et 2 veaux, ainsi qu'une certaine quantité de foin et regain.
Les exposants: FRÈRES FRAGNIÈRE.

Bibliothèque ca
35^{me} Ann
ABONNE
Suisse . . .
Étranger . . .
payable
Prix du num
On s'abonn
bureaux

Au Gr
Le Grand
sa séance du
ment des com
ment a été p
là une déci
prise depuis
que le trait
notre Corps
obligeait ce
insuffisance
fonctions qui
ment à celles
Aussi est-
son que M. l
par M. Barts
à plus de tr
d'Etat de fai
ou de comm
cette proposi

Revenant
Grand Conse
france le tra
Tribunal can
M. Bartsch
fit aussi quel
tances de dis
cations don
a retiré sa p
La séance
mené par u
turalisations.
revenue au b
Au sujet d
rieur, est rev
tion de la lut
et, partant, d
torium dont r
parler depuis
Les subsid
ont donné lie
rie; M. Tor
supprimât le
cité d'écono
par MM. Bar
Mossu, cette
Le poste r
du col a été p
france.
A la section
a proposé un
afin d'allouer
en faveur des
Rien ne serai
allocation. A
ture, le comm
richesse pour
autant qu'elle